



Lille le 13 décembre 2024.

Rapport d'enquête HSCT
suite aux déclarations de danger grave et imminent assorties d'un droit de retrait
des RTASE et la RSAF du PEF de Valenciennes.

Le 11 décembre 2024 les 5 RTASE en poste et la RSAF du PEF de Valenciennes ont effectué une déclaration de danger grave et imminent assortie d'un droit de retrait partiel. Cette DGI fait suite à de multiples alertes adressées à la DEF et à la DGAEFS.

L'enquête prévue par les textes réglementaires a été confiée à la responsable du PEF ; Elle s'est déroulée sous la forme d'une audition collective des agentes concernées le 11 décembre. Le DGAEFS et le directeur adjoint de la DEF étaient présents à cette rencontre ainsi que le pôle allocation des ressources de la DMC. Les représentantEs du personnel à la formation spécialisée, cosignataires de la DGI, ont été associéEs.

Les causes des déclarations de danger grave et imminent :

Les collègues ont effectué une DGI qu'elles ont assortie d'un droit de retrait pour se protéger d'une situation professionnelle devenue ingérable sur le plan psychique et aussi physique. Elles décrivent un contexte d'épuisement professionnel profond dont elles craignent l'irréversibilité. Elles nous disent être très investies dans leurs missions, les effectuer avec un engagement important, une recherche permanente du sens, de l'éthique, de l'intérêt supérieur de l'enfant. Mais être empêchées de les mener par manque insupportable de moyens pourtant cruciaux. Nos collègues disent, non seulement être empêchées de mener à bien leurs missions, mais surtout de faire le contraire de ce pourquoi elles sont en protection de l'enfance. Les conditions d'exercice que le département leur réserve les amènent à maltraiter les enfants qui devraient être protégés. Elles expriment, non seulement de la détresse mais aussi un désarroi et un désespoir profonds pour leur situation mais également pour le devenir des enfants qu'elles accompagnent.

Les collègues déclarent avoir à faire à :

➔ **Une saturation totale des places d'accueil pour les enfants confiés à l'ASE :** Sur le territoire, à ce jour 94 enfants, sont en attente de placement. Les enfants ne peuvent pas être protégés parce qu'il n'y a plus aucun lieu d'accueil. Le système est totalement asphyxié. « Nous passons nos journées à chercher des places qui n'existent pas ». « Chez les assistantes familiales on est en surcapacité infernale », « mon éthique et mes valeurs m'interdisent de valider des accueils au-delà de 5 chez une asfam ». « Les enfants nous devons les mettre dans

des endroits quoi qu'il en coûte ». « Les enfants, même les nourrissons, sont accueillis pour une nuit puis il faut les changer d'endroit ». « On est spectateur de la dégringolade de la prise en charge des enfants qui nous sont confiés ». « On ne peut plus se poser la question de la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant ». « On est maltraitant ». « Les enfants nous interpellent, Madame vous allez me laisser là jusqu'à mes 18 ans ? ». Les mesures d'IEADR sont également en attente, 80 à ce jour. « Nous n'avons plus aucune solution, même pour les maillages, on a épuisé toutes les compétences, toutes les ressources ». Les journées des RTASE et de la RSAF ne sont qu'une succession d'urgences. Elles ne sont plus du tout en capacité d'exercer leurs missions, vampirisées par la recherche infernale de places, « On est contraintes de faire n'importe quoi, on conduit en répondant au téléphone et avec en même temps un crayon à la main et une feuille sur les genoux, et quand on arrive on ne sait même plus par où on est passé ». « Là ce soir nous avons un enfant de 14 ans qui attend à la MNS, nous n'avons aucune solution, qu'est-ce que vous nous proposez ? ». « Les enfants passent des heures en attente dans les MNS ». Les RTASE sont confrontées aux interpellations des juges des enfants « pourquoi cet enfant n'a pas de place pérenne ? »

→ **De nombreux postes vacants qui aggravent encore la situation d'asphyxie** : Les postes de responsables de PEF adjoints sont vacants, de nombreux postes de responsables d'équipe ASE également et 3 secteurs RTASE sont découverts. Cela implique donc des remplacements à assurer en permanence et une surcharge de travail manifeste. L'absence des responsables ASE conduit les RTASE à devoir intervenir auprès des équipes de terrain en terme de conseil technique, « nous sortons en permanence de nos fonctions »

→ **Une organisation des services qui complique considérablement les missions** : Depuis la réorganisation de la DGASOL les services ne communiquent plus entre eux « il nous arrive de recevoir 2 rapports pour la même situation (SSP et PMI) et parfois contradictoires, c'est nous qui sommes obligés de faire la synthèse ». Le TLT pose également problème « Certains travailleurs sociaux ne sont pas joignables ». Les collègues nous décrivent également des conflits entre services liés à la situation de saturation et de pénurie

→ **Des conflits de valeurs permanents** : Nos collègues décrivent à quel point les valeurs fondamentales attachées à leurs missions mais aussi à leurs valeurs personnelles sont niées et la souffrance extrême qui en résulte pour chacune.

« Je suis heurtée dans mes valeurs, c'est insupportable », « nous sommes contraintes d'harcéler les asfams et les établissements », « nous ne pouvons plus penser », « nous sommes maltraitantes, le contraire de ce pourquoi nous sommes là »

→ **Une responsabilité, y compris pénale, engagée** : « Nous avons la trouille tout le temps, la trouille des conséquences pour un enfant pas accueilli ou mal accueilli. La trouille du décès d'un enfant qu'on aura laissé en danger »

Les conséquences observables sur la santé

→ **Un épuisement psychique et physique total** : Les collègues nous ont décrit les multiples troubles auxquels elles sont confrontées, ainsi que les risques d'accident qu'elles encourent. Nous avons observé un état d'effondrement psychique incontestable. Une souffrance telle que les risques d'irréversibilité sont réels, « je n'en peux plus, je suis totalement noyée », « je suis perdue, je ne sais plus quoi faire », « vous m'avez perdue », « je ne supporte plus », « nous sommes claquées », « on va s'écrouler » « on ne s'arrête jamais », « on ne décroche jamais », « je me sens tellement épuisée ».

Certaines de nos collègues ont exprimé une crainte majeure quant à leur vie et le risque mortel encouru « je ne veux pas mourir avant la fin de ma carrière », « quand on vient à l'ASE on sait que cela va être éprouvant, mais on ne va pas le faire allongée les pieds devant », « la DGI c'est le seul moyen que j'ai trouvé pour que vous veniez nous voir avant qu'on disparaisse » « on n'a plus de force, on n'a plus d'espoir, on ne tient plus, la seule perspective qu'on a c'est la DGI », « je ne donnerai pas ma vie », « il va nous arriver des problèmes graves »

→ **Un envahissement de la vie personnelle et privée** : Nos collègues déclarent ne plus être en capacité de prendre ou d'honorer les rendez-vous médicaux pour elles-mêmes mais aussi pour leurs enfants. « Mes conditions de travail impactent même la prise en charge de mes propres enfants ». « 2 à 3 soirs par semaine je suis dans l'obligation de travailler chez moi jusque 23h30, je fais ça pour pouvoir m'en sortir dans la journée ». La vie personnelle est également envahie la nuit, les troubles du sommeil sont récurrents ce qui compromet gravement la capacité de récupération « je m'endors tard et me lève tôt » « pour dormir je suis sous cachets ».

Face à cet état des lieux

Les membres de l'administration présents n'ont pu que constater l'état de détresse de nos collègues « bien évidemment que l'on considère que ce n'est pas du chiqué », « on ne remet pas en cause non plus votre engagement », « il y a un déficit de places évident », « je vous ai vu très régulièrement, la dernière fois c'était en novembre, j'ai connaissance de la situation », mais « nous n'avons pas de réponse à apporter ce soir »

La RPEF indique en complément que sur le territoire 1777 enfants doivent être éloignés de leur famille et qu'il y a 1327 places d'accueil dont 70 places immobilisées en lien avec des ERDAF en cours, des arrêts maladie etc.

Conclusion

Les éléments déposés par nos collègues de manière très sincère et étayée d'exemples indiscutables dans le cadre de l'enquête HSCT, leur état de santé indéniablement alarmant, qualifient sans aucune ambiguïté le danger grave et imminent. La santé de nos collègues et leur sécurité professionnelle sont gravement compromises. Un accident grave est susceptible de se produire à tout moment avec des conséquences irréversibles potentielles et probables.

La perte de sens de leur métier et de leurs missions impacte gravement leur intégrité psychique. Cette perte de sens est en lien direct et exclusif avec le manque de moyen à destination des enfants confiés pour être protégés.

L'absence de réponse aggrave la situation de danger et les laisse dans une situation de désarroi insoutenable.

Le droit de retrait partiel est donc la seule solution à leur disposition pour se protéger elles-mêmes du danger encouru et décrit, faute de l'être par leur employeur.

Pour SUD
Dominique Thiéry, Jonathan Claudel
ReprésentantEs du personnel à la F3SCT

Two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is more complex and stylized, while the second signature on the right is simpler and more legible, appearing to be 'JK'.